

ORTS (*Pierre-Charles-Auguste-Raphaël*), Diplomate, Professeur d'université (Bruxelles, 3.11.1872 - Tintange, 12.6.1958). Epoux de Peltzer, Georgina.

Pierre Orts, grand serviteur de l'Etat, diplomate et professeur d'université, qui a réalisé la perfection dans ces voies qu'il suivit jusqu'à leur niveau le plus élevé, aimait dire qu'il aurait voulu être magistrat et rester, comme les siens avant lui l'avaient fait, dans le monde judiciaire. Son père Louis, en effet, fut avocat à la Cour de Cassation (né à Bruxelles le 14 février 1842, décédé à Kopstal, Grand Duché de Luxembourg, le 6 novembre 1891); son grand-père Auguste (né à Bruxelles le 7 avril 1814, y décédé le 3 novembre 1880) fut bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Cassation. Ministre d'Etat, président de la Chambre des Représentants, échevin de la Ville de Bruxelles, professeur à l'Université de Bruxelles; son bisaïeul Louis-Joseph exerça successivement les fonctions de substitut du Procureur général et de conseiller à la Cour supérieure de Justice de Bruxelles (né à Bruxelles le 8 mars 1786; y décédé le 7 février 1856); Membre de la Chambre des Représentants; échevin de Bruxelles; bâtonnier de l'Ordre des Avocats; Engelbert-Pierre, son trisaïeul (Baptisé à Bruxelles le 22 janvier 1743, y décédé le 26 février 1831) remplit les hautes charges de conseiller assesseur des Offices criminels du Prévôt de l'Hôtel et du Drossard de Brabant, de conseiller ordinaire au Conseil de Brabant, de conseiller et maître aux requêtes ordinaires au Grand conseil de Malines, lorsque l'Empereur Joseph II eut commis celui-ci « pour exercer à l'égard de la province de Brabant tout acte de juridiction qu'y a exercé ci-devant le Conseil de Brabant, par lui casé » (1), enfin de conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Brabant; Engelbert-Pierre se retire, au lendemain de Fleurus en juin 1794 en émigration à Prague d'où il ne revint qu'après le Senatus-Consulte sur le rappel des émigrés; Pierre, son quatrisaïeul, fut successivement avocat au Conseil souverain de Brabant et Fiscal de la Cour spirituelle, puis conseiller ordinaire au Conseil souverain de Brabant (Baptisé à Bruxelles le 12 mai 1696, décédé le 9 mars 1768).

La vie éloigna Pierre Orts de la voie judiciaire que la tradition familiale avait si longtemps et brillamment tracée par les siens: sa mère était morte quand il était enfant; son père décéda alors qu'il commençait à l'Université de Bruxelles ses études de droit; il les poursuivit néanmoins et les acheva brillamment, mais dès qu'il fut reçu docteur en droit, alors que des liens familiaux proches ne le retenaient plus à Bruxelles, il fut attiré par les pays d'outre-mer et partit en 1896 pour l'Extrême-Orient, en qualité de conseiller juridique du gouverneur siamois. Il fit partie de cette brillante équipe de juristes belges dont étaient notamment Félicien Cattier et Robert Kirkpatrick, qui, sous la direction de Gustave Rolin-Jacquemyns, allaient, à la demande du Roi Chulalongkorn organiser l'appareil judi-

ciale où le crédit de la Belgique demeure élevé. Une partie de ce crédit revient à Pierre Orts.

Les années qu'il a ainsi passées, au siècle dernier, au service du Roi de Siam, dans un milieu de formation très anglaise, ont laissé chez lui une forte empreinte, qui apparaissait notamment sous la forme d'une allure et d'une distinction très britanniques. Elles lui ont, très tôt et pleinement, fait comprendre l'attrait et le considérable intérêt des problèmes liés au développement des pays d'outre-mer.

Rentré en Belgique en 1899, il se marie et, appelé par la voix, persistante malgré tout, de la tradition familiale, se porte candidat à des fonctions judiciaires. C'était l'époque où l'esprit partisan régnait sans partage; la valeur et les titres les plus incontestés ne suffisaient guère à ouvrir les portes de la magistrature; malgré la caution des plus hautes autorités judiciaires, la candidature de Pierre Orts, à plusieurs reprises, fut mise en échec. Cette conception étroitement politique du service public, alors courante en Belgique, surprit l'homme nourri à des sources d'un niveau plus élevé, à la fois par sa formation, sa culture et son expérience du monde. Il abandonna ses desseins, qui auraient enrichi les cadres de la magistrature belge d'une personnalité exceptionnelle, et se tourna vers la carrière diplomatique, dont il avait, en Extrême-Orient, compris l'attrait et subi le charme.

Après avoir brillamment passé l'examen diplomatique, il est nommé successivement attaché de légation, secrétaire du 2^e, puis de première classe. C'est en qualité de secrétaire de légation qu'il resta plusieurs années en poste à Paris, où le baron d'Anethan était ministre de Belgique. C'était, pour un jeune diplomate, à l'époque sans doute, un poste au grand choix, mais les relations de la Belgique neutre et de la France, dans les années 1900, ne posaient guère de problèmes et les devoirs sociaux qui se remplissaient en majeure partie au faubourg Saint-Germain ne suffisaient pas à absorber le désir qu'avait Pierre Orts de servir activement son pays dans la politique étrangère. Il demanda, après trois ans, son retour au Département.

En 1905, il fut mis par le Ministre des affaires étrangères à la disposition du roi Léopold II pour participer à l'administration de l'Etat indépendant du Congo.

Dès ce jour-là, jusqu'à sa mort, il ne cessa de s'intéresser à l'Afrique, spécialement au Congo, qui deviendra l'un des axes de sa vie, si pas son principal intérêt.

Appelé par le Roi aux fonctions de chef de cabinet du Département de l'intérieur de l'Etat indépendant du Congo, il entra de plein pied dans les tribulations de la fin du régime léopoldien, marquées par la campagne que les grandes puissances déchaînèrent contre les abus de souveraineté dans lesquels l'Etat indépendant avait versé. Vint l'annexion du Congo à la Belgique et la Charte coloniale dont il fut l'un des inspirateurs, et qui inaugura un régime nouveau dans le gouvernement du territoire, les relations avec les populations indigènes et les rapports du Congo avec les puissances étrangères.

Dès la reprise du Congo par la Belgique en 1908, le Département des affaires étrangères fut appelé à assumer la charge de ses relations extérieures. Dans l'exercice des fonctions que Pierre Orts avait remplies trois années durant auprès de l'Etat indépendant, il avait pu observer les rivalités coloniales des grandes puissances et, au moment de l'annexion, il se trouvait être le seul membre de

notre corps diplomatique sans doute, à avoir une connaissance approfondie des problèmes africains. Il fut, dès lors, détaché par le Ministre des affaires étrangères auprès du premier Ministre des Colonies pour établir la liaison entre les deux départements.

C'est à lui, que, dans une large mesure, il allait appartenir de dissiper les effets de la « campagne des atrocités congolaises », d'œuvrer à la reconnaissance de l'annexion par les puissances et de faire échec aux visées territoriales de certains grands Etats à l'endroit du Congo.

C'est ainsi qu'il fut tout naturellement amené à inspirer la politique africaine que pratiquerait la Belgique. Il eut à lutter autant contre les ambitions de nos voisins en Afrique, que contre l'état d'esprit de la grande masse des Belges de l'époque, qui voyaient dans nos entreprises coloniales une aventure peu compatible avec le rôle de petit pays dont la neutralité devait, selon eux, interdire d'encourir le déplaisir des grandes puissances.

Toute la fermeté de caractère, qui est l'un des traits marquants de la forte personnalité de Pierre Orts, fut nécessaire pour qu'aboutisse la consolidation définitive des frontières du Congo et la reconnaissance indiscutée de la Belgique comme puissance digne d'un empire au-delà des mers.

Il fallait montrer au monde que, si l'Etat Indépendant avait succombé sous la réprobation que lui avait valu son système de gouvernement, la Belgique s'était délibérément dégagee des défauts du régime antérieur.

Nommé en 1910 secrétaire de la Commission pour la fixation des frontières belge, allemande et britannique dans la région des Grands Lacs africains, il joue, tant dans les opérations de détermination de la frontière que dans les délicates négociations finales, un rôle de premier plan. Mais, surtout, il se consacra désormais aux importantes et délicates fonctions de chef du service de la politique internationale pour le Congo. Voici en quels termes Octave Louwers, notre regretté confrère, décrit les conditions dans lesquelles ces fonctions furent remplies: « La Colonie vit des jours difficiles; les grandes Nations ne lui ont pas fait un accueil chaleureux; la Grande-Bretagne boude même et les Etats-Unis sont méfiants. Il faut les amener à une plus juste compréhension des choses, faire tomber les suspensions et obtenir de tous une adhésion sans arrière-pensée au nouvel ordre de choses. Il y a aussi les frontières à fixer. Certaines sont encore imprécises; surgit même une grave querelle avec l'Angleterre et l'Allemagne. M. Orts est au centre de ces difficultés. Il rédige notes sur notes d'une clarté, d'un sens politique qui frappe ceux qui ont à décider et à assumer des responsabilités; il est le Lambermont du Ministère des Colonies; avec son ami Bassompierre, au Ministère des affaires étrangères, il fait face à un travail diplomatique intense et délicat. » O. Louwers: Pierre Orts, colonial (in *La Revue coloniale belge*, 1949, n° 84, p. 206).

Puis vint la guerre de 1914-1918. Le gouvernement belge s'installe au Havre et, avec lui, une importante partie de l'administration du Département des affaires étrangères et de celui des colonies. Jules Renkin a, dans le gouvernement, la responsabilité de l'administration et de la politique du Congo, et bientôt celle de la guerre aux frontières de la Colonie. Il avait le grand mérite, secret des chefs qui assument de lourdes responsabilités, de savoir choisir ses collaborateurs et de leur laisser une large part dans l'initiative et dans l'action. Il associa Pierre Orts de la manière la plus

(1) Notice n° 454 in *Catalogue de l'Exposition internationale commémorative du 475^e anniversaire de l'établissement à Malines du Grand Conseil*, édit. Godenne, Malines 1949.

ciaire et négocier la reconnaissance des frontières du Siam. On sait que la longue mission, proche en réalité d'une activité de caractère gouvernemental, a laissé aujourd'hui encore des souvenirs tenaces et profonds en Thai-

étroite et la plus intime aux grandes entreprises que la guerre allait imposer à la Belgique et à sa colonie.

Lorsque éclata la guerre, la violation de la neutralité de la Belgique laissait intacte la neutralité congolaise qui avait son origine dans l'acte général de Berlin de 1885. Il importait donc que, malgré l'agression dont elle était l'objet, la Belgique fut attentive au maintien de la neutralité du Congo, en recommandant aux autorités locales d'observer, sur les frontières de la Colonie, une attitude strictement défensive. Que de problèmes diplomatiques cette situation qui se développait au milieu des territoires de pays en guerre, n'allait-elle pas poser!

Il fallait résoudre toutes les difficultés nées de ce régime de neutralité; faire garantir par les Alliés l'intégrité du territoire du Congo; participer avec les Anglais et les Français aux actions communes pour repousser l'ennemi; concevoir et mettre en œuvre la grande expédition de l'Est africain.

Dès le 15 août 1914, les Allemands avaient, en effet, ouvert les hostilités contre le Congo belge. Pierre Orts décida le gouvernement à agir immédiatement en vue d'une action des forces congolaises pour affirmer la volonté de la Belgique de ne pas se laisser intimider, plus en Afrique par la puissance de son adversaire qu'elle ne l'avait été en Europe. Il lui parut que, dès le moment où les forces allemandes avaient attaqué les positions congolaises, l'attitude défensive précédemment ordonnée, devait faire place à une offensive conférant tous les avantages de l'initiative.

La maîtrise de Pierre Orts trouve là l'occasion de se déployer. C'est lui qui conçoit cette grande œuvre et qui met en place tout le dispositif diplomatique, militaire — même tactique — matériel et de ravitaillement. Il le conçoit, en prend l'initiative, en assure la cohésion et entretient, jusque dans le commandement, la confiance dans le succès.

La frontière commune entre le Congo belge et l'Afrique orientale allemande, s'étendant sur un millier de kilomètres, était indéfendable. Il fallait saisir l'occasion des attaques menées par les Allemands contre le Kameroun et la Rhodésie du Nord pour obtenir du gouvernement que nos troupes coloniales prêtent main-forte aux forces françaises et anglaises aux prises avec l'ennemi.

Il fallait, pour cela, préparer l'armée congolaise à une action d'envergure. Or, celle-ci était davantage une force de police qu'une armée apte au combat; son armement était dérisoire; son encadrement à peine suffisant pour le temps de paix. C'est avec obstination que Pierre Orts s'employa à convaincre le gouvernement belge de ne pas s'en remettre aux seuls alliés pour maintenir l'intégrité de la Colonie et réduire à l'impuissance l'ennemi qui la convoitait. Jules Renkin avait en Pierre Orts une confiance illimitée; non seulement il lui laissa la haute main sur toutes les affaires extérieures du Département, mais ce fut à lui aussi qu'il s'en remit du soin de présider à l'effort considérable que requerrait l'équipement, l'organisation de toutes pièces et le commandement de l'armée qui conquiert Tabora et paracheva la conquête de l'Afrique orientale allemande.

Les succès de nos unités africaines, leur contribution décisive à l'anéantissement des ambitions allemandes en Afrique et à la cause alliée, sont certes redevables à la valeur et parfois à l'héroïsme de nos troupes, mais l'histoire retiendra aussi que, sans la détermination que Pierre Orts y mit, les conditions indispensables à leurs campagnes victorieuses, n'eussent pas été réunies.

Les troupes belges avaient conquis Tabora le 19 septembre 1917. Notre diplomatie ne sut pas tirer parti auprès de nos alliés britanniques, du gage important que l'occupation de cette position constituerait pour notre pays le jour où devraient être défendus les intérêts de la Belgique aux négociations pour la paix. Les troupes belges se virent contraintes de remettre Tabora ainsi que l'accès au Lac Tanganika aux Britanniques.

Cet échec de notre diplomatie fut durement ressenti par Pierre Orts, qui y avait été étranger. Le Ministre des affaires étrangères abandonna son portefeuille, et Pierre Orts quitta le Ministère des Colonies.

Nous sommes en 1917. Après les durs revers sur le front de Champagne, après la démission du cabinet Ribot et la chute du cabinet Painlevé, la guerre approche du tournant décisif. Clémenceau succède à Painlevé. Les troupes américaines débarquent en France.

Il faut préparer les négociations diplomatiques de l'après-guerre. Elles requièrent une préparation réfléchie. Pierre Orts a réintégré le Ministère des affaires étrangères. Nommé ministre plénipotentiaire, il est adjoint au comte de Broqueville, premier ministre, qui vient de prendre la direction du Département des affaires étrangères. Deux tendances se manifestent dans la politique de la Belgique: l'une de fermeté, qui s'associe étroitement à la politique des Alliés et qui correspond aux convictions profondes de Pierre Orts; l'autre occulte, qui envisage des négociations séparées avec l'Allemagne.

Le comte de Broqueville, qui fut associé à ces négociations clandestines, abandonne le portefeuille des Affaires étrangères. Celui-ci est attribué à Paul Hymans. Une nouvelle période commence pour la politique étrangère belge, au bout de laquelle se dessinent déjà les négociations du Traité de Versailles. A cette politique Pierre Orts sera étroitement associé.

Il a, au cours des grands événements de la politique de guerre du Congo, donné l'impression d'une telle maîtrise et d'une expérience diplomatique si sûre, que l'on s'accorde à souhaiter sa présence à la tête de l'administration du Ministère des affaires étrangères, comme secrétaire général. Sa santé est ébranlée. L'effort a été trop long et trop considérable. Il hésite à accepter, mais finalement cède; il sera secrétaire général a.i. du Ministère des affaires étrangères. Collaborant étroitement avec le nouveau chef du Département dans une atmosphère de confiance et d'amitié, il participe à la constitution des dossiers des revendications que la Belgique aurait à faire valoir à la Conférence de la Paix, à laquelle il ne participe comme plénipotentiaire que pour la révision des traités de 1839 (2). Mais, il était inquiet de l'orientation que prenaient les négociations de paix.

M. Hymans s'exprime dans ses Mémoires à son sujet dans les termes suivants: « Quelqu'un, tout près de moi, ne cessait d'attirer mes regards sur les incertitudes de l'avenir. C'était le secrétaire général du Département, M. Orts, mon collaborateur immédiat et le plus intime (...). Il n'avait pas cessé de redouter une paix médiocre, imparfaite, le maintien de l'unité de l'Allemagne, le réveil de sa force et de ses appétits. Il redoutait l'action de Wilson (...). Et il ne cessa, dans la suite et jusqu'au bout, de craindre ce qu'il appelait une paix manquée » (3).

(2) « Ces travaux avaient été concertés et discutés en commun sous l'inspiration et la haute direction de M. Pierre Orts qui fut l'âme de cette politique et s'y donna tout entier, animé de la fièvre du bien public ». Paul Hymans, *Mémoires*, Bruxelles, 1938, T. 1^{er}, p. 291.
(3) Paul Hymans: *Mémoires*, op. cit., p. 295.

Pierre Orts avait préconisé avec insistance que l'armée belge suive à travers le Limbourg hollandais, l'armée allemande que les Pays-Bas, bien que neutres, avaient autorisé, pour lui permettre d'échapper aux armées alliées, à traverser leur territoire. Cette proposition qui ne recueillit pas l'approbation des Alliés ne fut pas retenue par le gouvernement belge (4).

Mais, dans l'exercice de ses hautes fonctions, Pierre Orts se trouvait à nouveau à pied d'œuvre pour assurer la défense des intérêts extérieurs de la Colonie. Elle requerrait, dans cette phase délicate de l'immédiat après-guerre, l'intervention d'un diplomate particulièrement expérimenté. Les campagnes de l'Est africain avaient, on le sait, donné d'heureux résultats militaires, mais ceux-ci avaient été largement compromis par une certaine incurie après les opérations. Il fallait tenter de rétablir cette situation et d'en retirer les avantages politiques et moraux que les sacrifices consentis par la Belgique paraissaient imposer. Une longue et difficile négociation allait devoir être menée avec la Grande-Bretagne, à Paris, alors que s'ébauchait le Traité de Versailles; le Ministre des affaires étrangères la confia à Pierre Orts.

Lord Milner est son adversaire. Il faut bien employer le mot: au début de cette négociation entre alliés c'est ainsi que se présentait le Secrétaire d'Etat au Colonial Office de l'Empire britannique. Mais bientôt Pierre Orts sut imposer à son interlocuteur le prestige de son intelligence et de sa loyauté et l'autorité que lui donnait la légitimité de notre cause. Ils deviennent amis. De leurs conversations longues et difficiles sort « l'accord Orts-Milner », qui assure à la Belgique l'essentiel des avantages qu'aurait dû lui valoir sans discussion son apport militaire et la dure campagne africaine: le mandat sur le Ruanda et l'Urundi; un port franc aux deux extrémités du Tanganika Railway; des avantages exceptionnels en matière de navigation aérienne et de tarifs, entre le lac Tanganika et l'Océan indien (5).

Il prit une part importante, durant ces années où s'amorçait la transformation du monde, à toutes les réunions et toutes les études qui allaient déterminer la position de la Belgi-

(4) Un important chapitre des Mémoires de M. Hymans, ministre des affaires étrangères dans le gouvernement Cooreman, est consacré à ces événements et à la position qu'adopta M. Orts à ce sujet: Paul Hymans, *Mémoires*, op. cit., p. 260 à 280.

(5) P. Orts: Le système des mandats de la Société des Nations (*Revue de l'Université de Bruxelles*, Vol. 32, 1926-1927, p. 504 et 505).

que ainsi qu'à toutes les négociations internationales (6).

Il présida le Comité diplomatique au Ministère des affaires étrangères.

Les Etats étrangers lui attribuèrent les plus hautes distinctions. Jamais ce grand serviteur de la Belgique et du Congo n'en tira gloire ni vanité.

Puis, sa santé s'étant affaiblie, un jour, en 1920, il demanda à être déchargé de ses fonctions. Il avait quarante sept ans.

Peu d'années après, lorsque son état de santé se fut amélioré, il entra dans les affaires du groupe de la Banque de Bruxelles. Encore une fois ce fut dans le secteur colonial que son passage dans les affaires privées trouva son principal champ d'action. Il y jouera un rôle actif jusqu'à l'âge de la retraite.

Le Pacte de la Société des Nations avait institué la Commission permanente des Mandats. En 1921, il en fut nommé membre. Cette commission, où il siégea pendant vingt ans, se révéla, avec le Bureau international du Travail, l'un des organes les plus actifs et les moins contestés de la Société des Nations. Pendant les vingt années de son existence, elle

constitua un corps de doctrine qui influença non seulement les administrations mandataires, mais, par l'exemple de celles-ci, les gouvernements des colonies de l'époque. Les territoires sous mandat devinrent des modèles d'administration, soucieux de la poursuite des développements matériel et moral des populations indigènes. Pierre Orts ne tarda pas à devenir l'élément dominant de cet aréopage dont il allait être, par ailleurs, le commentateur autorisé (7). Il était bien fait pour se complaire dans les disciplines de politique économique et humanitaire auxquelles la Commission permanente des Mandats obéissait. Il y fut appelé au fauteuil présidentiel en 1936 et son action personnelle fut de grand poids lorsque la Commission des Mandats eut à connaître notamment des problèmes palestiniens et des aspirations du peuple juif. Le Dr Weizmann, l'un des principaux promoteurs du sionisme et de l'Etat d'Israël a évoqué les rapports qu'il eut avec Pierre Orts pour le règlement des multiples problèmes que posait, dans le cadre

(6) Cons. O. Louwers : La campagne africaine de la Belgique et ses résultats politiques (Bruxelles, 1929). Voy. aussi Paul Hymans : Mémoires, op. cit., p. 341 et 342.

(7) P. Orts : Le système des mandats de la Société des Nations (Revue de l'Université de Bruxelles, vol. 32, 1926-1927, p. 494 à 524).

de la compétence de la Commission des Mandats, l'administration du nouvel Etat :

« Parmi les membres de la Commission permanente des Mandats, écrit-il, se trouvait une personnalité belge imposante : M. Orts, homme de grande expérience dans le domaine de l'administration... Son observation des faits lui avait appris qu'il y a un monde entre le Congo noir et la Palestine blanche et il comprenait l'incongruité des Anglais qui voulaient essayer d'appliquer les méthodes du premier aux problèmes de la seconde. M. Orts combattit souvent avec efficacité cet état d'esprit » (8).

De manière générale, dans l'ensemble des problèmes difficiles dont la Commission permanente des Mandats avait la charge, Pierre Orts veille — c'est encore Octave Louwers qui parle (9) — à maintenir l'institution « dans le cadre de sa véritable mission. Elle ne devait pas être autre chose, sous l'influence d'un homme comme M. Orts, qu'un organe de contrôle bienveillant des puissances mandataires, un organe de collaboration à leur œuvre de progrès patiente, ordonnée suivant les exigences du temps et les possibilités politiques et morales. » Ces sages appréciations sont lourdes de sens, aujourd'hui où l'on suit avec inquiétude les délibérations du Conseil de Tutelle des Nations-Unies.

En février 1924, sous les auspices de la Croix-Rouge de Belgique, au cours d'une séance présidée par le docteur Depage, fut formé le projet de créer la Croix-Rouge du Congo. Celle-ci fut effectivement fondée en 1926 par Pierre Orts, toujours mû par le souci du mieux-être des populations indigènes, pour participer à la lutte contre les fléaux qui la menacent. Déjà à l'époque il appréhendait le manque d'adaptation des populations du Congo aux besoins et aux exigences de la production. Il resta le président actif et éclairé de cette importante institution dont on connaît l'action bienfaisante dans l'assistance et la suppléance du corps médical de la Colonie, pendant plus de trente ans.

En 1928, au cours d'un voyage de plusieurs mois qui lui fit traverser l'Afrique de part en part, il fut douloureusement impressionné par les abus que la multiplication des entreprises et leur développement avaient engendrés dans

les méthodes de recrutement de la main-d'œuvre jugée nécessaire à leur expansion. Le spec-

(8) Dr Chaim Weizmann : Naissance d'Israël (Paris, 1957, Chapitre 35, p. 425).

(9) O. Louwers : *op. cit.*, p. 207.

tacle qu'il avait eu sous les yeux, lui rappelait singulièrement les excès qui avaient ameuté les consciences contre l'Etat Indépendant. Combattu entre le souci de les dénoncer et le danger, en ce faisant, de compromettre le renom de la Belgique, il considéra, néanmoins, comme un impérieux devoir de conscience de faire campagne pour qu'il fut porté remède aux excès que l'étude attentive à laquelle il s'était consacré pendant de longs mois lui avait révélés. Il souligna dans un article, qui eut un grand retentissement, que « l'essor de la Colonie avait entraîné des appels toujours plus pressants à la main-d'œuvre et qu'il en était résulté non seulement la crise de la main-d'œuvre (...) mais une crise de la population dont la première n'est que l'effet (...) et dont nous n'avons que trop tardé à reconnaître la gravité... » (10). Il démontra que les conditions de recrutement étaient l'occasion des principaux abus auxquels donnait lieu à l'époque le régime du travail dans la Colonie. « La prospérité d'une colonie, écrit-il encore, repose sur des bases fragiles lorsque sa population est pauvre et anémiée » (11).

Il conclut une de ses conférences, destinée à un public averti seulement, en disant :

« Il est temps que le Belge s'habitue à considérer la colonisation moins exclusivement en fonction des seuls intérêts matériels. Les conceptions modernes placent au premier rang des devoirs de l'Etat colonial le développement moral et matériel des indigènes et elles n'admettent le profit matériel qu'à titre de récompense de l'effort dispensé en vue de la réalisation du but principal » (12).

Il était de vingt ans en avance sur les pré-occupations de l'époque.

Son action aboutit non sans atermoiements des gouvernants, à l'institution d'une commission d'enquête qui confirma l'existence du mal. Cette intervention ramena l'administration à une plus juste protection des populations indigènes devant des appels de main-d'œuvre excessifs.

En 1928, l'Université de Bruxelles lui confia la chaire du « Régime économique du Congo » et lui proposa de créer à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques l'enseignement intitulé « Problèmes actuels de politique interna-

(10) P. Orts : Le problème de la main-d'œuvre indigène au Congo (Le Flambeau, 1929, p. 142 et suiv.).

(11) *op. cit.*, p. 161.

(12) P. Orts : Le Congo en 1928 (Bruxelles, 1929, p. 27).

tionale ». Sa connaissance approfondie de l'Afrique et son incomparable expérience de la politique étrangère enrichirent ses enseignements, auxquels rapidement s'intéressèrent même des milieux étrangers à l'Université. Il occupa ces chaires avec une extrême distinction jusqu'à la fermeture de l'Université pendant l'occupation ennemie.

L'offensive des Ardennes détruisit complètement, pendant le siège de Bastogne, sa maison de campagne de Tintange, où cet homme à l'esprit largement ouvert sur le monde, avait préparé ses enseignements, médité sur les matières de ses publications et rangé maints souvenirs de sa vie publique. Il ne se laissa pas abattre par cette adversité. Il accepta, au début de 1945, la fonction du « Haut commissaire à la défense de la population civile pour

le Luxembourg » (13). Pendant six mois, il conduisit à travers un pays dévasté par la guerre, une équipe de jeunes hommes qui, avec des moyens limités, accomplit dans les Ardennes cruellement blessées par la guerre, une œuvre considérable (14).

Bien que la Commission permanente des Mandats eut disparu dans la tourmente de la guerre, la carrière coloniale de M. Orts n'était pas pour autant achevée, ni son intérêt pour le Congo et l'Afrique centrale diminué (15).

En 1946, il fit partie de la délégation belge, conduite par M. Spaak, désormais ministre des affaires étrangères, à la première Assemblée générale des Nations Unies, réunie à Londres. Cinquante et un Etats y sont réunis, dont quatre puissances coloniales seulement en face desquelles se dressent trente cinq membre de l'Assemblée, résolument hostiles à tout système colonial (16). Il y siège à la première réunion de la Commission de l'Assemblée générale qui allait désormais avoir la charge des questions de tutelle, substituée au régime des mandats. Il exprima, au nom de la Belgique, loyalement le vœu que les conditions exigées pour la construction du Conseil de Tutelle soient réalisées dans le délai le plus bref, pour

(13) Arrêté du Régent, 13 janvier 1945.

(14) Rapport général sur l'activité du Haut Commissariat à la défense de la population civile, oct. 1945, p. 90 à 122.

(15) Cons. parmi ses publications consacrées à l'Afrique à l'avant-veille de la guerre : P. Orts : Le problème colonial au point de vue international (La Dépêche coloniale belge et l'Essor colonial et maritime, Bruxelles, décembre 1938, n° 955).

(16) P. Orts : La Charte de San Francisco. Un tournant de la colonisation (La Revue coloniale belge, 14 juin 1946, p. 1 et suiv.).

que le système voulu par la Charte puisse entrer en application, après la longue incertitude de la guerre. Il entendit ainsi sonner le premier coup de glas de la colonisation.

Il faisait partie de l'Institut Colonial International depuis de longues années lorsque la vénérable et respectable institution fut atteinte par les répercussions des bouleversements profonds dans l'ensemble du monde colonial. Elle paraissait en danger de mort. On mit Pierre Orts à sa tête. Il ranima les courages défaillants, inspira des solutions nouvelles, les fit admettre à La Haye, à Londres, à Paris et sauva l'Institut (17).

Il a été aussi l'un des administrateurs les plus fidèles et les plus actifs de l'Association « Belgique coloniale » dont il fut depuis 1946 jusqu'à son décès, le président. Là aussi, il eut, dans la tourmente, à tenir le gouvernail avec clairvoyance contre vents et marées et réussit à adapter l'institution aux exigences nouvelles du système colonial en pleine et brusque évolution. Sa longue formation et sa vaste expérience ont constitué pour celle-ci dans sa transformation un inappréciable appoint.

En 1956, toujours soucieux des grands intérêts culturels, sociaux et politiques du pays, conscient de la nécessité d'un organe d'étude à côté des formations politiques, il contribua à créer le « Centre Paul Hymans » en hommage à la mémoire respectée du « grand parlementaire, du serviteur éminent du pays dont les talents, pour s'être déployés avec éclat sur la vaste scène du monde, ont valu à son nom de passer dans l'histoire » (18). Il en fut élu président. Il le resta jusqu'à son décès le 12 juin 1958.

La vie de Pierre Orts était près de prendre fin. Il avait 84 ans.

Il s'éteignit dans sa propriété de Tintange en

Ardennes, où les joies de la nature et la collaboration d'une épouse admirable, étroitement associée à ses soucis et à ses joies, avaient éclairé ses moments de loisir, au cours des dernières années d'une existence entièrement consacrée au service du pays et de sa colonie.

20 mai 1969.

W. Ganshof van der Meersch.

(17) Académie royale des Sciences coloniales (*Bull. des séances*, IV, 1958, 4, p. 918 et 919).

(18) Compte rendu de la Séance inaugurale du Centre Paul Hymans (Bruxelles, 21 février 1957, p. 6).